

PROJET DE RÈGLEMENT 1314-2021-PIIA-2



modifiant le *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 1314-2021-PIIA visant à supprimer le chapitre 12 sur les objectifs et critères relatifs à l'implantation à l'intérieur des corridors de bruit (Autoroute 15 et certains tronçons de la route 117)

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 19 février 2024 à 19h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, à Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

sous la présidence de madame la mairesse Michèle Lalonde.

ATTENDU qu'il y a lieu de supprimer le chapitre 12 sur les objectifs et critères relatifs à l'implantation à l'intérieur des corridors de bruit (Autoroute 15 et certains tronçons de la route 117) en concordance avec le *Schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut* ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 19 février 2024 par monsieur le conseiller David Huggins-Daines ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal trois (3) jours ouvrables avant la présente séance ;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

CHAPITRE 12

Article 1

Le chapitre 12 sur les objectifs et critères relatifs à l'implantation à l'intérieur des corridors de bruit (Autoroute 15 et certains tronçons de la route 117) est abrogé.

Note : En concordance avec les dispositions du Schéma d'aménagement.

Article 2 Disposition finale

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	19 février 2024
Adoption du projet	19 février 2024
Adoption du règlement	12 mars 2024
Certificat de conformité de la MRC	
Entrée en vigueur	

Signé à Sainte-Adèle, ce ____^e jour du mois de _____ de l'an 2024.

CERTIFICAT D'APPROBATION

RÈGLEMENT 1314-2021-PIIA-2

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

« Règlement 1314-2021-PIIA-2 modifiant le *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 1314-2021-PIIA visant à supprimer le chapitre 12 sur les objectifs et critères relatifs à l'implantation à l'intérieur des corridors de bruit (Autoroute 15 et certains tronçons de la route 117). »

Adoption	
----------	--

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques